

DISPOSITIF EMPLOIS VERTS LES CHIFFRES OFFICIELS

Saint-Denis, le mercredi 13 février 2013

La Région Réunion rappelle son engagement pour soutenir l'emploi des Réunionnais. Le Président de Région s'est engagé à maintenir 2 500 contrats dans le dispositif emplois verts chaque année.

La 7ème réunion de la Commission Transparence et Vérité sur les contrats aidés du 5 février 2013 a communiqué la répartition des contrats aidés par collectivité. À ce jour, le Conseil Régional dispose d'une enveloppe fléchée de 750 CUI-CAE non marchands dans le domaine de l'environnement et de 130 CUI-CAE non marchands dans le domaine de l'éducation.

Les négociations sont toujours d'actualité avec les services de la Préfecture et de la Direction du Travail (DIECCTE) à ce sujet, en raison d'un manque de 384 contrats pour le premier semestre 2013.

L'interlocuteur privilégié de la Collectivité reste l'État. L'attribution de quota supplémentaire est de la compétence unique de la Préfecture en lien avec la Direction du Travail.

Les tentatives de manipulation à l'aide de chiffres erronés de l'ARCP décrédibilisent sa démarche. Rappelons que d'une part, le Pôle Emploi n'est pas donneur d'ordre en la matière et que d'autre part, un démenti par voie de presse a déjà été communiqué le vendredi 8 février 2013.